

**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE  
TERRITORIALE DE LA MAYENNE**

**Assemblée Générale du 25 Mai 2023 - n°02\_2023**

**BUDGET EXECUTE 2022**

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 25 Mai, à dix-sept heures trente, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne, dûment convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Eric HUNAUT, Président.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des votants. En cas de partage égal des voix, celle du Président est prépondérante.

**Membres élus en exercice** : 31  
**Membres élus présents** : 20  
**Quorum** : 16

**Membres élus présents :**

Mmes Cécile Legrand-Theil et Nathalie Planchais,  
MM Raphaël Alexandre, Jérôme Chaplet, Erwan Coatanéa, Claude Daniel, Jérôme Deniau, Frédéric Devineau, Eric Fouassier, Loïc Granger, Eric Hunaut, Laurent Lairy, Christophe Le Guet, Bruno Lucas, Christophe Marchand, Norbert Montembault, Jean-Michel Motrieux, Nicolas Mousset, Bruno Rigouin et Christophe Terrien.

**Membres élus excusés :**

Mmes Anne Cousin, Sylviane Gandon, France Gérard, Hélène Gohier et Camille Moquet,  
MM. Emmanuel Adam, Bernard Fort, Guillaume Gruau, Nicolas Rousseau, Vincent Seyeux et Konthirith Tek

## EXPOSÉ DES MOTIFS

Le montant du budget Exécuté 2022 de la CCI de la Mayenne s'élève à 7 403 880 €, le résultat de fonctionnement se traduit par un excédent de 248 149 € et le résultat budgétaire par un déficit de 661 736 €.

Les montants de chaque service budgétaire figurent dans le « Budget Exécuté 2022 » envoyé avant la présente Assemblée Générale.

Le budget Exécuté 2022 a été soumis à l'examen de la Commission des Finances le 26 avril 2023 et présenté au bureau le 15 mai 2023.

Les explications concernant ce budget ont été données lors de l'Assemblée Générale.

A l'issue de cet exposé, l'Assemblée adopte, à l'unanimité des membres élus présents, la délibération suivante :

## DÉLIBÉRATION

CONSIDÉRANT les montants du budget Exécuté 2022 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne (Service Général – Service Formation – Service Divers)

CONSIDÉRANT les explications fournies à l'appui de ce budget Exécuté,

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 26 avril 2023,

CONSIDÉRANT l'examen du bureau réuni le 15 mai 2023,

## L'ASSEMBLEE GENERALE

- APPROUVE le budget Exécuté 2022 des services budgétaires de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Mayenne.
- MANDATE son Président pour transmettre ces budgets exécutés au Préfet de la Région Pays-de-la-Loire pour approbation et aux différentes autorités concernées.

Pour : 20  
Contre : 0  
Abstention : 0

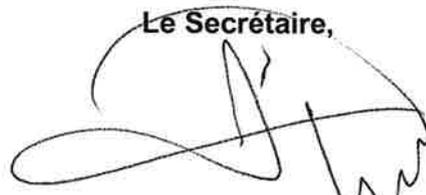
Copie certifiée conforme, le 25 Mai 2023,

Le Président,



Eric HUNAUT

Le Secrétaire,



Frédéric DEVINEAU